



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/49/SC.I/L.2
16 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session

Genève, 7-18 octobre 2002

Points 4 a) et b) de l'ordre du jour

Comité de session I

PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010:

- a) EXÉCUTION D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PMA À L'ÉCHELLE DE LA CNUCED
- b) LE STATUT DE «PAYS LES MOINS AVANCÉS»: AVANTAGES EFFECTIFS
ET QUESTION DE LA GRADATION

Projet de conclusions concertées

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* des informations contenues dans les documents de base soumis par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/49/6 et TD/B/49/7) et fournies par ce dernier au cours de la session, et *se félicite* des efforts déployés pour mettre en œuvre les engagements et les activités figurant dans le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010;

2. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses activités d'appui aux PMA dans le cadre de son mandat et à continuer de rendre compte au Conseil, à ses sessions ordinaires, des activités de la CNUCED en faveur de ces pays, et *souligne* la nécessité pour la CNUCED de contribuer aux examens de la mise en œuvre du Programme d'action demandés par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, en tenant compte de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies;

3. *Souligne* la nécessité pour la CNUCED de coopérer plus étroitement et plus activement avec d'autres organes et institutions du système des Nations Unies, en particulier avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, dans le but d'optimiser les synergies, d'éviter les doubles emplois et de servir au mieux les intérêts de tous ces pays; à cet égard, encouragé par la coopération nouée entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant, *préconise* un renforcement de cette collaboration;

4. *Réaffirme* l'importance d'intégrer le Programme d'action de Bruxelles au programme de travail de la CNUCED et à ses mécanismes intergouvernementaux;

5. *Souligne* l'importance de l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux, *se félicite* de la contribution persistante du secrétariat de la CNUCED à la mise en œuvre du Cadre intégré, et le *prie* d'accroître sa contribution, en particulier en planifiant et en mettant en œuvre des activités de renforcement des capacités liées au commerce pour donner suite aux études diagnostiques;

6. *Se félicite* du rôle de la CNUCED dans l'application du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, et *encourage* le secrétariat, dans le cadre de son mandat, à apporter une assistance fonctionnelle et technique aux préparatifs de la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui doit se tenir au Kazakhstan en 2003;

7. *Prend note avec satisfaction* des travaux de recherche et des services consultatifs du secrétariat sur la vulnérabilité économique de certains PMA et *recommande* la poursuite de ces activités;

8. *Approuve* les efforts que le secrétariat déploie pour poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les avantages que procure concrètement le statut de «pays les moins avancés», afin d'étudier les moyens de faire de ce statut un outil plus efficace de transformation

et de convergence socioéconomiques avec les autres pays en développement, en préconisant une «stratégie de sortie» adaptée pour les PMA qui s'approchent des seuils de gradation;

9. *Souligne* la nécessité de poursuivre l'assistance technique de la CNUCED aux PMA pour aider ces pays à définir les mesures internationales d'appui liées à leur statut de PMA qui seraient les plus efficaces, afin de favoriser des progrès structurels dans leur économie;

10. *Note avec préoccupation* la baisse persistante des prix des produits de base, qui se traduit par une perte considérable de recettes d'exportation pour la majorité des pays les moins avancés, et *prie* le secrétariat, en coopération avec d'autres organismes tels que le Fonds commun pour les produits de base et le CCI, d'étudier les moyens d'accroître ses activités en matière de diversification, d'assistance technique et de renforcement des capacités, afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits de base provenant des PMA;

11. *Prie* le secrétariat, dans le cadre de son analyse des avantages que confère concrètement le statut de PMA, d'accorder une attention particulière et permanente à l'impact attendu des dernières initiatives prises en faveur des PMA en matière d'accès préférentiel aux marchés, notamment de l'initiative «Tout sauf les armes» et de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (African Growth and Opportunity Act - AGOA);

12. *Reconnaît* les difficultés que rencontrent les PMA dans le processus d'adhésion à l'OMC et *prie* la CNUCED de continuer à leur fournir une assistance dans ce domaine ainsi que de renforcer son appui à d'autres activités relatives à l'OMC en faveur de ces pays;

13. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus et l'orientation des activités futures du Programme spécial sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment le renforcement de la coordination entre les divisions du secrétariat et l'amélioration des interactions entre les travaux d'analyse des politiques de la CNUCED et ses activités de renforcement des capacités en faveur de ces pays, et *demande* au secrétariat de se concentrer sur son mandat, en particulier sur les domaines où la CNUCED possède des compétences et un avantage comparatif évident;

14. *Remercie profondément* les donateurs bilatéraux et multilatéraux d'avoir continué de verser des contributions financières généreuses au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA;

15. *Demande* aux donateurs d'apporter les ressources extrabudgétaires nécessaires pour: aider le secrétariat à contribuer de manière efficace à la mise en œuvre et au suivi du Cadre intégré ainsi qu'aux préparatifs de la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit qui doit se tenir en 2003 au Kazakhstan; analyser et observer les avantages que procure concrètement le statut de PMA; et reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA afin de financer des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les pays les moins avancés.
